



Communiqué de presse

Besançon, le 21 août 2010

LA MORTEAU DEFINITIVEMENT PROTEGEE !

Le samedi 21 Août 2010 : Obtention définitive de l'Indication Géographie Protégée (IGP) demandée et attendue depuis près de 15 ans par la profession.

La publication au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) de ce jour marque non seulement la reconnaissance d'une histoire commencée il y a plus de cinq siècles, mais signifie aussi l'aboutissement tant attendu d'un très long travail collectif.

- **Petit historique :**

Malgré ses 5 siècles d'existence, il a fallu attendre 1977 et l'action des associations de fabricants de saucisses pour qu'un label régional authentifie l'origine de la Morteau et régleme les points essentiels de sa fabrication.

Ce label régional va largement soutenir le développement de la saucisse de Morteau et assurer sa notoriété.

Pendant les années 1980 - 1990, les artisans assurent une bonne pénétration du produit lors de foires et salons. La consommation dépasse bientôt les frontières régionales.

Revers de la médaille, la Morteau se fabrique alors partout en France. La saucisse a failli y laisser son âme. Plus encore quand les labels régionaux sont définitivement abandonnés en 1992.

En attendant l'obtention d'une IGP, il devient urgent de réagir.

La filière porcine de Franche-Comté s'y atèle et emporte l'adhésion de tous les intervenants - éleveurs, abatteurs et salaisoniers - sur la définition de la zone de fabrication et les modalités de fumage. L'association de Défense et de Promotion des Charcuteries et Salaisons IGP de Franche-Comté est créée en 2004.

- Le 1^{er} septembre 2006, l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) valide le dossier d'IGP au niveau français, et accorde une protection nationale transitoire à la Morteau.
- Le 1^{er} août 2009, le critère d'alimentation des porcs au petit lait est inscrit dans le cahier des charges. La Morteau se rapproche encore plus de ses origines.
- Le 23 décembre 2009, ce dossier est publié par la Commission Européenne pour une consultation publique d'une durée de 6 mois.

- Le 23 juin 2010, aucun état membre ne s'étant opposé à ce dossier, l'inscription IGP Saucisse de Morteau est acquise mais encore en attente d'une parution au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne).
- Le 21 août 2010 est le commencement d'une nouvelle ère où les producteurs et toute la filière pourront bâtir sur une base juridique solide, un socle pour travailler au développement de la notoriété et de la consommation régionale et nationale.

**Informations complémentaires : www.saucissedemorteau.com
Et auprès d'INTERPORC Franche Comté, tél. 03 81 54 71 70**

*Relations Presse : Agence Renommée, Nancy Chabert, tél 01 46 10 07 07
email : nchabert@renommee.fr*

